

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Objet de la consultation :

**ASSURER LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE DU C.T.G.**

Pouvoir Adjudicateur

**COMITE DU TOURISME DE LA GUYANE**  
12 rue Lallouette  
B.P. 801  
97338 Cayenne Cedex

Date limite de réception des offres : le 20 janvier 2012 à 12h00

# SOMMAIRE

<b>1. LE POUVOIR ADJUDICATEUR .....</b>	<b>3</b>
<b>2. OBJET ET CARACTERISTIQUE DU MARCHE.....</b>	<b>3</b>
A) OBJET DU MARCHE: .....	3
B) FORME DU MARCHE: .....	3
C) DUREE DU MARCHE: .....	3
D) CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHE:.....	3
E) VARIANTES: .....	3
F) CAUTIONNEMENT ET GARANTIES EXIGEEES.....	4
G) MODALITE DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT.....	4
<b>3. PROCEDURE ET CONDITIONS DE DELAI.....</b>	<b>4</b>
H) TYPE DE PROCEDURE .....	4
I) CONDITIONS DE DELAI :.....	4
<b>4. CONDITION DE PARTICIPATION ET SELECTION DES CANDIDATS .....</b>	<b>4</b>
J) GROUPEMENT D'ENTREPRISES : .....	4
K) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHES DE SERVICES : .....	4
<b>5. CONTENU ET MODALITE DE REMISE DES OFFRES .....</b>	<b>4</b>
L) CONTENU DU DOSSIER A REMETTRE : .....	4
M) MODALITES DE REMISES DES DOSSIERS .....	5
<b>6. CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHE .....</b>	<b>6</b>
N) CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES : .....	6
O) NEGOCIATIONS .....	6
P) ATTRIBUTION DU MARCHE .....	6
<b>7. AUTRE RENSEIGNEMENT.....</b>	<b>7</b>
Q) CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	7
R) RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE :.....	7
S) DROIT D'USAGE DES DOCUMENTS .....	7
<b>8. INDEMNISATION DES CANDIDATS .....</b>	<b>7</b>

## **1. LE POUVOIR ADJUDICATEUR**

<i>Raison sociale du pouvoir adjudicateur:</i>	Comité du Tourisme de la Guyane
<i>Adresse:</i>	12 rue Lallouette 97338 Cayenne
<i>Boîte postale:</i>	801
<i>Adresse courrier électronique:</i>	ctginfo@tourisme-guyane.com
<i>Téléphone:</i>	0694 29 65 00
<i>Adresse internet:</i>	<a href="http://www.tourisme-guyane.com">http ://www.tourisme-guyane.com</a>
<i>Nom et qualité du Signataire du marché:</i>	Mme Sylvie DESERT, Présidente

## **2. OBJET ET CARACTERISTIQUE DU MARCHE**

### **a) Objet du marché:**

La présente consultation a pour objet de sélectionner le prestataire qui assurera la communication institutionnelle régulière et ponctuelle du CTG pour une durée de douze mois. Le prestataire conseillera et assistera également le CTG, dans toutes les prises de décision en lien avec la communication et l'image de l'établissement.

LIEU D'EXECUTION : GUYANE

### **b) Forme du marché:**

Le marché sera passé sous forme ordinaire.

### **c) Durée du marché:**

Le délai d'exécution du marché est de douze mois, à compter de la notification du marché.

### **d) Caractéristiques principales du marché:**

La présente consultation comprend un lot unique qui consistera à :

- Conseiller et accompagner la mise en œuvre de la communication institutionnelle du CTG ;
- Rédiger la lettre trimestrielle du CTG à partir de l'information brute fournie par l'administration ;
- Réaliser la présentation bimestrielle de l'offre touristique par territoire (encart dans presse écrite) ;
- Réaliser la communication dans les manifestations où le CTG est partenaire (à travers : communiqué de presse, mot de la présidente, discours, etc.) et dans des éditions spéciales tourisme ;
- Assurer l'interface avec les médias ;
- Réaliser le bilan annuel du CTG.

### **e) Variantes:**

Les variantes sont autorisées.

**f) Cautonnement et garanties exigées**

Aucune garantie financière ne sera exigée.

**g) Modalité de financement et de paiement**

Opération financée par le Comité du Tourisme de la Guyane

**3. PROCEDURE ET CONDITIONS DE DELAI**

**h) Type de procédure**

Procédure adaptée ouverte en application de l'article 26 du code des marchés publics.

**i) Conditions de délai :**

Date limite de réception des offres : voir en page de garde.

Durée de validité des offres initiales : 60 jours à compter de leur remise.

Le cas échéant, durée de validité des offres après négociations : 30 jours à compter de la date de remise des nouvelles offres.

**4. CONDITION DE PARTICIPATION ET SELECTION DES CANDIDATS**

**j) Groupement d'entreprises :**

La forme du groupement n'est pas imposée.

Le même opérateur économique ne peut être mandataire de plusieurs groupements. Les candidats ne peuvent pas agir à la fois en tant que candidat individuel et en qualité de membre d'un groupement. Un même opérateur peut-être membre (non mandataire) de plusieurs groupements s'il n'a pas présenté de candidature à titre individuel.

**k) Conditions propres aux marchés de services :**

Les candidats sont tenus d'indiquer les noms et les titres d'études et/ou l'expérience professionnelle des membres du personnel chargé de l'exécution du marché

**5. CONTENU ET MODALITE DE REMISE DES OFFRES**

**l) Contenu du dossier à remettre :**

Le dossier à remettre comprend les documents suivants :

**AU TITRE DE LA CANDIDATURE :**

- 1) **La lettre de candidature** mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement, et dans ce dernier cas faisant apparaître les membres du groupement, (imprimé DC1/exDC4 ou un document équivalent) datée et signée par une personne habilité à engager le candidat ;

- 2) **La déclaration du candidat** (imprimé DC2/exDC5 ou un document équivalent) intégralement renseigné notamment les chiffres d'affaires des trois derniers exercices connus (global et relatif aux prestations objet du marché), effectifs, moyens et références, datant de moins de trois ans, pour des prestations comparables ou un document contenant les mêmes informations et attestations, datées et signées par une personne habilitée à engager le candidat ;
- 3) Une copie du ou des jugements prononcés si l'entreprise est en redressement judiciaire ;
- 4) **Les certificats et déclaration sur l'honneur** mentionnés à l'article 44.2° du code des marchés publics (sauf si le candidat a fourni l'imprimé DC1 précité).

**AU TITRE DE L'OFFRE :**

- 5) L'acte d'engagement annexé de la décomposition du prix global et forfaitaire, dûment renseigné, daté et signé par une personne habilitée à engager le candidat ;
- 6) Un mémoire technique détaillé présentant, à partir des éléments de la mission, une proposition de méthode de travail qui permettrait d'optimiser les rendus et la visibilité des actions du CTG en précisant les délais moyens de production (réactivité).

**En cas de groupement chaque co-traitant doit transmettre les documents mentionnés aux points 2 à 4.**

En cas de présentation de sous traitant (s) pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs sous-traitant(s), le candidat produit pour chaque sous-traitant les documents mentionnés aux points 2 à 4 ci-dessus ainsi qu'un engagement écrit signé et daté par chacun d'entre eux qu'il disposera de ses capacités pour l'exécution du marché. De plus l'acte d'engagement sera accompagné des demandes d'acceptation du ou des sous-traitant(s) et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous traitants désignés au marché en utilisant l'imprimé DC4 ou un document comportant les mêmes informations.

Les formulaires DC mentionnés ci-dessus sont disponibles sur internet :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

**m) Modalités de remises des dossiers**

Les pièces constitutives des de la candidature et de l'offre seront placées sous enveloppe unique cachetée portant la mention suivante :

**NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE « COURRIER »**

Intitulé du marché :

Société (raison social du candidat)

Comite du Tourisme de la Guyane  
12 rue Lallouette – BP 801  
97338 CAYENNE cedex

Les plis doivent parvenir en courrier recommandé avec accusé de réception ou être déposés contre récépissé, avant la date et l'heure précisé en page de garde du présent règlement de consultation à l'adresse indiquée supra. Les heures de dépôt des plis sont ceux correspondant aux heures d'ouverture du CTG.

Tout pli parvenant soit après la date et l'heure limites fixés en page de garde du présent RC soit sous enveloppe non cachetée ne sera pas retenu et sera renvoyé au candidat.

La transmission des candidatures par voie électronique est autorisée.

## **6. CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

### **n) Critère de jugement des offres :**

Après élimination des offres inappropriées, le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivant :

Valeur technique	: 35%
Le prix	: 35%
L'expérience	: 30%

La valeur technique sera appréciée au vu du mémoire technique.

### **o) Négociations**

La présente consultation se déroulant dans le cadre d'une procédure adaptée, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'entreprendre des négociations avec les 3 candidats ayant présenté les meilleures offres sur la base des critères énoncés ci-dessus.

### **p) Attribution du marché**

Les offres définitives seront classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée sera retenue.

Pour se voir attribuer le marché, le candidat retenu devra produire les documents suivants dans un délai **de 5 jours calendaires** à compter de la demande du pouvoir adjudicateur :

- L'imprimé Noti2 ou les attestations et certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations prouvant qu'il a satisfait ses obligations fiscales et sociales au 31/12/2010 ;
- Une attestation de fourniture de déclaration sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et contributions sociales lui incombant et datant de moins de six mois ;
- Une attestation sur l'honneur du dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires;
- Lorsque son immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il relève d'une profession règlementée, l'un des documents suivants :
  - Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis)
  - Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ;
  - Une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou à un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;
- Une attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.221-10, L.3243-2 et R.3243-1 du code du travail.

Le candidat pourra utiliser le formulaire Noti 1 et Noti 2 pour remplir les obligations mentionnées aux 3 à 5 ci-dessus.

Ces formulaires sont téléchargeables à l'adresse internet suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

**Le non respect de ces formalités dans le délai imparti entraîne le rejet de l'offre. La même demande est alors faite au candidat suivant dans le classement des offres.**

## **7. AUTRE RENSEIGNEMENT**

### **q) Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation
- L'acte d'engagement et la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- Le cahier des clauses techniques particulières

### **r) Renseignement complémentaire :**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaire pour finaliser leur offre, les candidats doivent faire parvenir au plus tard le 10 janvier 2012 leur demande écrite éventuelle à l'attention de la direction du CTG à l'adresse mail suivante : [leidya.servier@tourisme-guyane.com](mailto:leidya.servier@tourisme-guyane.com) .

Une réponse commune sera envoyé à tous les candidats identifiables, ayant été destinataire du dossier de consultation ou ayant retiré le dossier de consultation, s'il s'agit de complément nécessaire à l'établissement de l'offre.

### **s) Droit d'usage des documents**

Tous les documents de la consultation, y compris le présent règlement de la consultation sont propriété intellectuelle du pouvoir adjudicateur. Ils ne peuvent être communiqué à des tiers ou être utilisé à d'autres fins que la réponse à la présente consultation sans l'accord du pouvoir adjudicateur.

Toute utilisation, autre que celle nécessaire pour répondre à la présente consultation, ou diffusion effectué sans autorisation engage la responsabilité de son auteur et peut notamment être punie des peines réprimant les atteintes à la propriété intellectuelle.

## **8. INDEMNISATION DES CANDIDATS**

Les candidats ne seront pas indemnisés pour leur participation à cette consultation.

**Personne responsable de cette consultation : Alex BATHILDE, Directeur par Intérim**